

SECTION SPORTIVE FOOTBALL



3 objectifs :

- Perfectionnement individuel du footballeur.
- Réussite scolaire.
- Épanouissement en tant que citoyen.

Aspects pédagogiques :

La section sportive football est ouverte au lycée général et technologique.

Elle est **non cumulable** avec d'autres options (option EPS, LV3, Section européenne...).

Emploi du temps aménagé afin de permettre la mise en place de 3 séances par semaine :

- Lundi 16-18h.
- Mardi 16-18h.
- Jeudi 12h-13h45.

Compétitions UNSS obligatoires :

Football à 11, Futsal, les deux en catégorie excellence.

Conditions pour intégrer la section sportive football :

- S'inscrire en 2^{de} GT au lycée Europe en vœu 1.
- Être ou devenir licencié d'un club de la ligue.
- Retirer et envoyer le dossier de candidature.
- Être retenu suite au test footballistique ET analyse du dossier scolaire.
- S'inscrire à l'Association Sportive du lycée lors de l'inscription au lycée.

Informations :

Site SO Cholet: www.scholet.fr

M. LEMASSON : 06.67.28.47.11

@: lemassont@yahoo.com

DOSSIER DE CANDIDATURE – RENTREE 2024

SECTION SPORTIVE FOOTBALL SECOND CYCLE CHOLET AS LYCÉE EUROPE – SO CHOLET – LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL

Dossier à remplir par les parents ou les tuteurs de l'enfant

NOM et Prénom du candidat

Important :

Le dossier de candidature doit être transmis au Lycée Europe **au plus tard le 29 mars 2024 accompagné des bulletins de 1er et 2e trimestre de cette année.**

Les tests football se dérouleront le **mercredi 17 avril 2024 de 13h30 à 17h au stade Pierre Blouen de Cholet si les conditions sanitaires les autorisent.**

Contact :

Lycée Europe R. Schuman
M. Frédéric Lemasson
39, avenue de l'Europe
49300 Cholet
02 41 49 73 00
ce.0490018d@ac-nantes.fr

I

- DOSSIER SCOLAIRE

NOM et prénom du candidat :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse des parents :

Téléphone des parents :

Email des parents :

Profession des parents ou tuteurs :

Père

Mère

Rentrée en septembre 2024 : classe de Seconde GT, Première GT, Terminale GT

Options choisies pour la classe de seconde :

LV1 :

LV2 :

Régime souhaité : Internat, Externat, Demi-pension

Candidat boursier : Oui, Non

Avis du professeur principal (en particulier sur les motivations de l'élève à poursuivre des études, ainsi que sur ses aptitudes et sa capacité de travail au plan scolaire)

Signature

Avis du chef d'établissement (en particulier sur la personnalité de l'élève et son aptitude à participer à la section sportive Football, compte-tenu des exigences que cela comporte)

Signature

II

– DOSSIER FOOTBALL

Club actuel :

Catégorie :

District :

N° de licence :

Entourer les réponses :

| | | | | |
|--------------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| Poste principal : | | | | |
| | | 1 | | |
| 2 | 4 | | 5 | 3 |
| | 8 | | 6 | |
| 7 | | 10 | | 11 |
| | | 9 | | |

| | | | | |
|-----------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| Second poste : | | | | |
| | | 1 | | |
| 2 | 4 | | 5 | 3 |
| | 8 | | 6 | |
| 7 | | 10 | | 11 |
| | | 9 | | |

Pied fort : droit gauche

Nombre de séances d'entraînement hebdomadaire actuellement :

Niveau de pratique : départemental Régional Inter-régional national

Appartenez-vous déjà à une section football-études : Oui Non

Si oui, laquelle (ville – collège) :

Avez-vous été retenu dans une ou plusieurs sélections : Oui Non

Si oui, préciser les niveaux, catégorie et district :

NOM et Prénom de l'éducateur du candidat :

| Avis | Très bien | Bien | Moyen | Insuffisant |
|-----------------------------|-----------|------|-------|-------------|
| Niveau technique | | | | |
| Niveau tactique | | | | |
| Niveau athlétique | | | | |
| Valeur mentale - motivation | | | | |
| Entraînement : assiduité | | | | |

Observation éventuelle :

**Signature
de l'éducateur**

III

– FICHE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) , représentant(e) légal(e) de :

- 1- Demande son inscription sur la liste des candidats à la section sportive Football et m'engage à son intégration dans cette structure, en cas d'admission définitive, durant une période de trois années scolaires (seconde – première – terminale). Cependant, le Chef d'Établissement, en accord avec l'encadrement sportif, pourra décider de son maintien ou non dans la structure, en cas de résultats scolaires ou sportifs insuffisants, ou en cas d'indiscipline.**
- 2- D'autre part, je m'engage à ce qu'il soit licencié dans un club de la Ligue des Pays de la Loire de Football.**
- 3- Enfin, les élèves de la section sportive football sont tenus de participer, obligatoirement :**
 - aux trois séances d'entraînement hebdomadaires programmées au sein de la structure (le vendredi est laissé libre pour l'entraînement dans le club)**
 - à toutes les actions techniques les concernant, organisées par le District, la Ligue ou la Fédération de Football. Un calendrier de ces actions sera à la disposition des élèves en début d'année scolaire.**

En cas de manquement, injustifié, à ces règles, le ou les élèves concernés seront exclus définitivement de la structure (excepté pour des raisons de blessure ou de maladie constatées médicalement).

Fait à

le

Signature